

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° II-1878

présenté par

M. Viry, M. Sermier, Mme Kuster, Mme Meunier, M. Saddier, Mme Audibert, Mme Louwagie,  
M. Minot, M. Hetzel, M. Perrut, Mme Beauvais, M. Viala, M. Rémi Delatte, M. Brun,  
Mme Poletti, M. Breton, M. Descoeur et M. Reda

-----

**ARTICLE 33****ÉTAT B****Mission « Médias, livre et industries culturelles »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Presse et médias	30 000 000	0
Livre et industries culturelles	0	30 000 000
<b>TOTAUX</b>	30 000 000	30 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement a pour objet de prolonger en 2021, le fonds de soutien spécifique à la diffusion hertzienne et numérique de 30 M€, adopté dans la Loi de finances rectificative pour 2020 (3), en faveur des radios privées et des télévisions locales.

Malgré un léger rebond à la rentrée, les recettes publicitaires des radios privées et télévisions locales continuent d'être durement touchées par la crise liée à la COVID-19.

Afin de leur permettre de continuer à absorber les conséquences de cette période de récession, de poursuivre leur action en faveur de l'animation des territoires et de préserver le pluralisme des médias, il est proposé de renouveler cette aide exceptionnelle à la diffusion.

Cet amendement vise à relever de 30 millions d'euros, en AE et en CP, les crédits de l'action 6 « Soutien à l'expression radiophonique locale » du programme 180 « Presse et médias », en les prélevant sur l'action 01 « Livre et lecture » du programme 334 « Livre et industries culturelles ».